Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_57-DE

BUREAU EXECUTIF

Séance du .09/11/2026
Délibération n°18

L'an deux mille vingt-six, lundi neuf novembre à quinze heures trente, se sont réunis, les membres du bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi deux du mois de novembre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	20
Présents physiquement	17
Présents en visioconférence	1
Votants	18
Vote	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Franck PICHOT, Vice-Président délégué Mobilités
Mme Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente déléguée Affaires Générales et Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Thierry POULAIN

ACTIVITES DE PLEIN AIR INFRASTUCTURES NAUTIQUES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION THEMATIQUE ACTIVITES DE PLEIN AIR, INFRASTUCTURES NAUTIQUES

La présente délibération a pour objet de modifier la composition des membres siégeant à la commission Activités de plein air, Infrastructures nautiques.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Le Conseil communautaire du 15 juin 2026 a décidé de la création de 12 Commissions thématiques intercommunales destinées à améliorer le fonctionnement de la gouvernance territoriale. Il s'agira notamment, par les discussions préalables aux décisions prises dans le cadre des délibérations du Conseil communautaire ou du Bureau Exécutif, de nourrir le fonctionnement démocratique.

Ces commissions thématiques intercommunales sont des commissions d'étude. Leur rôle est d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil communautaire étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de REDON Agglomération.

Dans le cadre de l'organisation de la gouvernance 2020-2026, les commissions thématiques intercommunales sont rattachées à l'un des 5 pôles de compétences de REDON Agglomération (Aménagement durable, Économie et Développement, Environnement, Services à la population et cohésion sociale, et Ressources)

Le fonctionnement démocratique, à l'échelle d'un territoire intercommunal, nécessite un dialogue nourri dans la durée entre l'EPCI, REDON Agglomération, et l'ensemble des communes qui en sont membres. C'est pourquoi il est proposé que les commissions thématiques intercommunales comportent :

- Des délégués communautaires titulaires ;
- Des délégués communautaires suppléants ;
- Étant entendu que les Vice-présidents et les Conseillers communautaires délégués en charge des questions de la commission sont membres de droit de ladite commission ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_57-DE

- Des conseillers municipaux qui n'appartiennent pas aux deux catégories susmentionnées, mais qui, en raison de leur délégation communale pour les adjoints et conseillers délégués, ou de leurs centres d'intérêt peuvent légitimement apporter des idées et des éclairages sur des sujets concernant l'agglomération.

Elles sont convoquées par le Président de REDON Agglomération, qui en est le président de droit, ou par son représentant ayant délégation, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Lors de cette première réunion, les commissions thématiques intercommunales désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président de REDON Agglomération ou son représentant délégué est absent ou empêché.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1 ;

VU la délibération n°CC_2026_124 du Conseil communautaire du 15 juin 2026 portant création des commissions thématiques intercommunales, définition des principes de constitution et du calendrier ;

VU la délibération n°CC_2026_193 du 12 octobre 2026 portant désignation des membres siégeant au sein de la commission thématique « Activités de plein air, infrastructures nautiques » ;

VU la délibération n°03_CC_2026_176 du 12 octobre 2026 ayant pour objet les délégations du Conseil Communautaire vers le Bureau Exécutif ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

CONSIDERANT que le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

CONSIDERANT que ces commissions thématiques intercommunales participent à l'amélioration du fonctionnement du Conseil communautaire dans le cadre de la préparation des délibérations ;

Sur ce rapport, le Bureau exécutif décide :

- **de modifier la liste des membres de la COMMISSION ACTIVITES DE PLEIN AIR, INFRASTRUCTURES NAUTIQUES, comme suit :**

NOM	Prénom	Fonction	Commune
BLOSSIER	Thomas	Titulaire	Allaire
SEILLER	Michel	Titulaire	Allaire
CERTAIN	Damien	Titulaire	Avessac
BOUTON	Delphine	Suppléant	Avessac
PORON	Fabrice	Titulaire	Bains-sur-Oust
MOREL	Laurence	Titulaire	Bains-sur-Oust

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_57-DE

CHERRAUD	Christine	Suppléant	Bains-sur-Oust
PEDRON	Florent	Titulaire	Béganne
RONCIN	Baptiste	Suppléant	Béganne
MARTIN	Didier	Titulaire	Fégréac
DEHOVE	Christopher	Suppléant	Fégréac
GIRARD	Éric	Titulaire	Guémené-Penfao
FASQUEL	Gilles	Titulaire	Guémené-Penfao
LEVANT	Patrice	Suppléant	Guémené-Penfao
LEFEVRE	Marie-Christine	Titulaire	La Chapelle-de-Brain
BECUWE	Philippe	Titulaire	Peillac
DERUYTER	Isabelle	Suppléant	Peillac
POULIN	Marie-Odile	Titulaire	Plessé
BOULIGAND	Sabrina	Titulaire	Plessé
BELLANGER	Éric	Suppléant	Plessé
FRANGEUL	Jean-Pierre	Titulaire	Pipriac
DESILLES	Bettina	Titulaire	Pipriac
DENIGOT	Géraldine	Titulaire	Redon
RULLIER de BAYNAST	Sabine	Titulaire	Redon
L'HARIDON	Loïc	Titulaire	Redon
JOUAN	Mickaël	Suppléant	Redon
PERIGUE	Ludivine	Titulaire	Renac
THOMAS	Stéphanie	Suppléant	Renac
MAHEAS	Yvonnick	Titulaire	Rieux
GUERIN	Mathis	Suppléant	Rieux
MASSIOT	Anselme	Titulaire	Saint-Ganton
HALLIER	Nathalie	Titulaire	Saint-Jacut-les-Pins
STEVANT	Béatrice	Suppléant	Saint-Jacut-les-Pins
LE CADRE	Mickaël	Titulaire	Saint-Jean-la-Poterie
RENAUDEAU	Éric	Suppléant	Saint-Jean-la-Poterie
MORTIER	Rafaël	Titulaire	Saint-Just
BERMINGHAM	James	Suppléant	Saint-Just
LAUNAY	Pierrick	Titulaire	Saint-Perreux
GUICHARD	Mario	Suppléant	Saint-Perreux
YILDRIM	Murat	Titulaire	Saint-Nicolas-de-Redon
LEMAIRE	Anne-Marie	Suppléant	Saint-Nicolas-de-Redon

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_57-DE

MAINGUET	Mathilde	Titulaire	Saint-Vincent-sur-Oust
BEASSE	Valentin	Titulaire	Sainte Marie
CASSOU DIT MAISSONNAVE	Joël	Suppléant	Sainte Marie
MUROS LE ROUZIC	Mikaël	Titulaire	Théhillac
EPAILLARD	Christophe	Suppléant	Théhillac

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision**

- **LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 18 VOIX POUR.**

- Fait et délibéré en séance le 09/11/2026

- Le Secrétaire de séance,
  Thierry POULAIN

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34